**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Madagascar**

**Intervention du Vice-représentant Permanent de la France**

Genève, le 11 novembre 2019 (matin)

Merci Monsieur le Président.

La France salue les avancées des droits de l’Homme à Madagascar, notamment en matière de liberté d’expression, de lutte contre l’exploitation des êtres humains ainsi qu’à travers l’adoption d’une Commission indépendante des droits de l’Homme. La France recommande aux autorités malgaches:

1. d’accélérer le processus de révision de la loi 2008-008 afin que la pénalisation de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants soit en conformité avec les normes internationales ;
2. **de renforcer les droits des filles et des femmes par la lutte contre les mariages précoces, l’aide à la scolarisation et la légalisation de l’avortement en toutes circonstances. Veiller à ce que les femmes et les filles qui recourent à l’avortement, ainsi que les médecins les pratiquant, ne fassent pas l’objet de sanctions ;**
3. de réformer le système pénitentiaire pour assurer de meilleures conditions de détention, en particulier des enfants, éviter les détentions préventives de long terme et proscrire les exécutions extrajudiciaires **;**
4. **de libérer l’ensemble des personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit d’expression, d’opinion, d’association et de réunion.**

La France souhaite plein succès à Madagascar pour son EPU.

Je vous remercie./.